

Zurich, le 12 septembre 2013

## **Communiqué de presse**

### **Analyses des eaux minérales naturelles par les MfE et Pingwin Planet: Les entreprises font contrôler les résultats et livrent des informations complémentaires**

**Le 5 septembre 2013, l'association des Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) et l'organisation Pingwin Planet appelaient les membres de l'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks à se prononcer sur les analyses des substances détectées dans des échantillons d'eaux minérales naturelles. Les MfE accordaient pour cela deux jours aux entreprises. Aucun rapport de contrôle portant la désignation des échantillons, l'adresse d'un laboratoire, une signature, etc., n'a été présenté. Ce procédé surprend, d'autant que les bouteilles d'eau minérale analysées ont été achetées par les MfE en janvier 2013, et manifestement contrôlées jusqu'en mai 2013. Aucune des eaux minérales analysées par les MfE ne contrevient aux dispositions légales et réglementaires.**

En tant qu'organisation faitière des Producteurs suisses d'eaux minérales ([www.eau-minerale.ch](http://www.eau-minerale.ch)), l'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks (SMS) représente les intérêts des embouteilleurs d'eau minérale naturelle, mais aussi ceux des consommateurs qui attachent de la valeur à une qualité élevée et irréprochable. La SMS et ses membres prennent très au sérieux la moindre observation et clarifient les faits. L'eau minérale naturelle est un produit naturel requérant le plus grand soin.

### **Des contrôles indépendants sont en cours**

Les entreprises ont désormais confié les analyses présentées par les MfE à des laboratoires externes et accrédités, et cela afin de les contrôler et de les évaluer. Urs Schmid, Président de la SMS, déclare: «Nous devons approfondir sérieusement toutes les questions ouvertes afin de pouvoir prendre position de manière claire et informer la population». Il souligne: «Dans tous les cas, il nous importe, à nous, embouteilleurs d'eau minérale, d'éliminer toute critique ou accusation et de débattre ouvertement des faits. Après tout, nous proposons à nos clientes et clients un pur produit naturel qui nous oblige à une rigueur extrême.»

### **Nettement inférieurs aux valeurs limites**

Aujourd'hui, un constat s'impose: les substances détectées par les MfE se situent nettement en dessous des limites réglementaires. Celles-ci sont définies par l'Ordonnance du DFI sur les objets et matériaux du 23 novembre 2005, état le 1er avril 2012, et son annexe 6.

Conformément à la loi, l'eau minérale naturelle doit être embouteillée sur le lieu de sa source et sans traitement, dans un récipient muni d'une fermeture. Ces récipients (bouteilles) sont des objets et matériaux (objets usuels destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires). Il est notoire que les objets et matériaux transfèrent leurs constituants aux denrées alimentaires. C'est pourquoi la loi prévoit des valeurs limites. Dans les cas présents, ces valeurs limites ne sont pas dépassées, c'est-à-dire que les substances isolées se situent en dessous de la valeur limite. C'est aussi le cas de la quantité de BHT détectée par les MfE, laquelle est bien loin d'atteindre la valeur limite de migration de 3 milligrammes par litre max. prévue par la loi. L'Office fédérale de la santé publique (OFSP) stipule: d'après l'ordonnance sur les objets et matériaux, la valeur limite de migration du BHT (3 mg/l max.) s'applique à l'eau minérale naturelle.

### **Perturbateurs endocriniens**

Quant à la question relative aux perturbateurs endocriniens soulevée par les MfE, l'Office fédérale de la santé publique (OFSP) notait déjà en 2011, sur la base de contrôles étendus:

*«L'activité oestrogénique mesurée dans les eaux minérales commercialisées en Suisse ne re-*

*présente aucun danger.*» Et: «Les oestrogènes naturels existent dans les denrées alimentaires, par exemple le lait et les produits à base de soja, la bière et le vin, en concentration nettement plus élevée.»

Pour résumer: la question des perturbateurs endocriniens n'est en aucun cas une problématique concernant plus particulièrement les eaux minérales naturelles. Urs Schmid, président de la SMS, déclare: «Au lieu de dénoncer l'eau minérale naturelle comme polluée, il serait pertinent de communiquer une perspective différenciée aux MfE.»

### **L'eau minérale naturelle n'est pas l'eau du robinet**

Les MfE ont aussi analysé l'eau potable de la ville de Berne. L'eau du robinet et l'eau minérale naturelle sont deux produits radicalement différents. L'eau minérale naturelle doit être embouteillée sur le lieu de sa source et sans traitement, dans un récipient muni d'une fermeture. Pour répondre aux prescriptions légales en matière d'eau potable, l'eau du robinet doit être traitée principalement à l'aide de chlore, de filtres à charbon actif, d'ozone et de lumière ultraviolette. En effet, l'eau du robinet provient notamment des lacs, des ruisseaux et des rivières (eaux de surface).

### **Les MfE laissent d'autres questions ouvertes**

- Les entreprises et la SMS n'ont pas reçu des Médecins en faveur de l'Environnement un rapport de contrôle complet, tel que celui communiqué par les laboratoires d'analyse mandatés.
- Les producteurs d'eaux minérales n'ont reçu aucune indication détaillée sur les méthodes employées pour parvenir aux résultats.
- De même, il n'existe à ce jour aucune information relative à l'accréditation dont dispose le laboratoire mandaté par les Médecins en faveur de l'Environnement.

### **Une offensive sectorielle unilatérale**

Le procédé choisi par les MfE est déconcertant dans la mesure où les analyses ont visiblement été effectuées jusqu'en mai 2013. Il est extrêmement regrettable que les Médecins en faveur de l'Environnement n'aient pas daigné discuter plus tôt des résultats de leur recherche avec les embouteilleurs d'eau minérale naturelle. De fait, ces derniers sont aujourd'hui confrontés à des délais serrés et des résultats lacunaires. «Les informations présentées aujourd'hui lors de la conférence de presse renvoient à la population une image fautive et biaisée», révèle le président de la SMS, Urs Schmid. Il ne faudrait pas donner l'impression que les MfE fixent leurs propres critères d'évaluation des eaux minérales naturelles, car ici prévalent les prescriptions légales et parfaitement respectées en matière d'eaux minérales naturelles.

### **Une collaboration étroite avec les autorités**

Le procédé employé par les MfE laisse à penser qu'ils représentent la seule instance soucieuse de la qualité et de la pureté des eaux minérales naturelles. «Ce n'est guère le cas», relève Urs Schmid. «C'est nous, embouteilleurs d'eau minérale naturelle, qui maintenons nos produits aussi purs et naturels que possible, en étroite collaboration avec les autorités alimentaires». Nous abordons le moindre problème de manière ouverte et constructive. Nous acceptons parfaitement la critique des associations d'intérêt. «Mais dans un procès juste et équitable», insiste Urs Schmid.

### **Pour de plus amples informations:**

Marcel Kreber, lic. iur., Secrétaire général SMS  
+41 79 650 48 73,  
[marcel.kreber@getraenke.ch](mailto:marcel.kreber@getraenke.ch)

Urs Schmid, CEO et Copropriétaire d'Allegra Passugger Mineralquellen AG, Président de la SMS  
+41 79 233 40 40,  
[urs.schmid@passugger.ch](mailto:urs.schmid@passugger.ch)